

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis-Abeba, Ethiopie Tel.: (251-11) 551 38 22 Télécopie: (251-11) 519321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

883^{EME} RÉUNION

27 SEPTEMBRE 2019

NEW YORK

PSC/PR/COMM. 1 (DCCCLXXXIII)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) au cours de sa 883^{ème} réunion tenue, au niveau ministériel, le 27 septembre 2019, en marge de la 74^e Session de l'Assemblée générale des Nations unies, sur «*l'interdépendance entre la paix, la sécurité et le développement : vers un engagement collectif pour l'action*».

Prenant note de la déclaration liminaire de S. E. Nasser Bourita, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Royaume du Maroc et Président du CPS pour le mois de septembre 2019 ; **prenant également note** des remarques de S.E. M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'UA, ainsi que par S.E M. Sameh Choukry, Ministre des Affaires étrangères de la République arabe d'Egypte ; **Prenant en outre note** de la présentation thématique faite par le Commissaire à la Paix et à la Sécurité, l'Ambassadeur Smail Chergui sur «*l'interdépendance entre la paix, la sécurité et le développement : vers un engagement collectif pour l'action*»;

Rappelant, dans ce contexte, les dispositions pertinentes de l'Acte constitutif de l'UA, ses principes et objectifs, notamment en son préambule, qui stipule que le «*fléau des conflits en Afrique constitue un obstacle majeur au développement socioéconomique du continent* » et, **réaffirmant** «*la nécessité de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité comme un prérequis pour la mise en œuvre de notre développement et de notre programme d'intégration*» ;

Rappelant également, que dans l'Agenda 2063, l'UA «*reconnait qu'une Afrique prospère, intégrée et unie, fondée sur la bonne gouvernance, la démocratie, l'inclusion sociale et le respect des droits de l'homme, de la justice et de l'État de droit sont les préconditions nécessaires pour un continent pacifique et exempt de conflits*» ;

Réaffirmant l'engagement des Etats membres à réaliser les Objectifs de développement durable (ODD), dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, en particulier la promotion de la paix et de sociétés inclusives ;

Rappelant les dispositions pertinentes du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui soulignent l'interdépendance entre le développement socioéconomique et la sécurité des populations et des États ;

Réaffirmant en outre, l'essence et les fondements de la sécurité humaine, conformément à la Politique africaine commune de défense et de sécurité et à la Politique de reconstruction et de développement post-conflit (RDPC) de l'UA, comme une approche multidimensionnelle de la sécurité qui englobe les droits socio-économiques et politiques ;

Reconnaissant qu'un meilleur niveau de développement socio-économique, en particulier à travers la pleine opérationnalisation de tous les instruments disponibles dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et de l'Architecture africaine de gouvernance (AGA), contribue à trouver des réponses aux causes profondes des conflits sur le continent ;

Conscient du rôle vital des Communautés économiques régionales (CER) comme étant des éléments constitutifs du processus d'intégration, tel que souligné dans le Traité d'Abuja de

1991 instituant la Communauté économique africaine, ainsi que des principes de subsidiarité, de complémentarité et des avantages comparatifs ;

Conscient en outre, de la nécessité de concevoir et d'examiner une approche intégrée inclusive holistique et multidimensionnelle, en ce qui concerne l'interdépendance entre la paix, la sécurité et le développement, en vue de permettre à l'UA de répondre plus efficacement aux défis posés par le cycle des conflits en Afrique ;

Conscient également, conformément à la Feuille de route principale de l'UA sur les étapes pratiques pour faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020, de l'impératif de déployer tous les moyens diplomatiques de prévention disponibles aux niveaux national, régional, continental et international, en vue de permettre au continent de prévenir, de gérer et de résoudre efficacement les conflits.

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité :

1. **Reconnait** l'importance que revêt une considération appropriée de l'interdépendance entre la paix, la sécurité et le développement, en vue d'assurer l'efficacité des efforts de prévention de conflits, de maintien et de consolidation de la paix en Afrique ;
2. **Souligne** le rôle crucial d'une pleine opérationnalisation de tous les instruments disponibles dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et de l'Architecture africaine de gouvernance (AGA) dans la réalisation de la paix, de la sécurité et du développement en Afrique et la réduction du nombre de conflits sur le continent ;
3. **Demande instamment** le renforcement urgent des actions de l'UA pour la prévention des conflits, dans le but de préserver la paix et la stabilité, d'épargner des vies humaines et d'éviter la destruction d'infrastructures et de biens vitaux, qui auront un impact négatif sur les moyens d'existence des populations concernées ;
4. **Souligne** le lien entre le terrorisme, l'extrémisme violent et la criminalité transnationale organisée, et à cet égard, appelle les Etats membres à mettre en œuvre pleinement tous les cadres de l'UA, en particulier l'APSA et l'AGA ;
5. **Se félicite** des initiatives prises par les pays de la région du Bassin du Lac Tchad à travers la Stratégie régionale pour la stabilisation, le redressement et la résilience des zones affectées par Boko Haram, ainsi que de l'approche globale adoptée par le G5 Sahel et de la récente décision adoptée, le 14 septembre 2019, par le Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de mobiliser un (01) milliard de dollars EU pour un plan d'action holistique et exhaustif de lutte contre le terrorisme dans la région ; **Salue** les efforts accomplis par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) en vue d'une approche globale qui intègre la stabilité régionale, la coopération et le développement dans la région ;
6. **Appelle** à une mise en œuvre effective de la Politique de reconstruction et de développement post-conflit de l'UA (RDPC) et, à cet égard, **attend avec intérêt** la diligente opérationnalisation du Centre de l'Union africaine pour la RDPC au Caire, en Egypte; **Appelle également** les différents départements de la Commission de l'UA à renforcer leurs synergies dans l'appui aux activités de RDPC ;

7. **Souligne la nécessité** pour l'UA de continuer à mobiliser un front africain uni contre les effets néfastes du changement climatique, aussi bien au niveau national, régional, continental qu'international, à travers le développement de stratégies d'adaptation et de résilience, dans le contexte de l'Accord de Paris de 2015, et de continuer à soutenir les initiatives et stratégies africaines, telles que le 1^{er} Sommet africain de l'action pour le climat, tenu à Marrakech, le 16 novembre 2016, et ses trois Commissions consacrées à la région du Sahel, au Bassin du Congo et aux Etats insulaires;
8. **Demande** au Président de la Commission d'accélérer le processus de nomination d'un Envoyé spécial pour le changement climatique, la paix et la sécurité en Afrique ;
9. **Appelle** à la pleine opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale (ZLECAf) par les Etats membres et les CER, comme une voie pour stimuler significativement le commerce intra africain et de promouvoir des conditions socio-économiques inclusives qui contribueront à la paix et au développement durables ;
10. **Appelle également** les Etats membres à tirer pleinement profit du dividende démographique de l'Afrique, à travers la mise en œuvre rapide de politiques visant à accélérer le développement socio-économique et, dans ce contexte, à prendre des mesures appropriées pour l'autonomisation socio-économique des populations, notamment les jeunes et les femmes;
11. **Souligne l'impératif** de l'intégration de la dimension paix, sécurité et développement dans la mise en œuvre continue de la Feuille de route principale pour Faire taire les armes en Afrique, au regard de son impact positif sur la stabilisation en Afrique ;
12. **Exhorte** la Commission de l'UA et les Secrétariats des CER à renforcer davantage leur soutien aux Etats membres, en adoptant une approche multidimensionnelle des conflits pressant en Afrique, y compris le terrorisme, la criminalité transnationale, l'impact des changements climatiques et les conflits intercommunautaires, qui nécessitent tous des solutions urgentes et efficaces, en vue de permettre au continent de créer les conditions propices au développement socio-économique, conformément à l'Agenda 2063 et à l'Agenda 2030 sur les ODD ;
13. **Demande** au Président de la Commission de renforcer la collaboration et la coordination entre les différents départements de la Commission de l'UA et des agences spécialisées de l'UA pour soutenir le Conseil, en tenant compte de l'interdépendance entre la paix, la sécurité et le développement dans l'accomplissement de son mandat, tel que défini dans son Protocole; A cet égard, **demande également** au Président de la Commission de lui soumettre, une fois par an, un rapport sur les mesures prises à cet fin ;
14. **Attend avec intérêt**, l'organisation en novembre 2019, par la Guinée Equatoriale d'une conférence sur Faire Taire les Armes ;
15. **Décide** de rester activement saisi de la question.

African Union Commission (AUC)

PAPS Digital Repository

<https://papsrepository.africa-union.org/>

PSC Outcomes

Communiqués

2019-09-27

Communiqué of the 883rd Meeting of the Peace and Security Council of the African Union Held on 27 September 2019, New York, USA.

Peace and Security Council

African Union Commission

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/457>

Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)